

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 893 (Rect)

présenté par
M. Balanant

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

À l'avant-dernier alinéa de l'article 41-2, au second alinéa de l'article 249, à la seconde phrase de l'article 380-17, à la première phrase du second alinéa de l'article 523, à la troisième phrase du premier alinéa de l'article 698-6, à la deuxième phrase du dix-septième alinéa et à la seconde phrase du dix-huitième alinéa de l'article 704 et aux secondes phrases des premier et dernier alinéas de l'article 706-75-1 du code de procédure pénale, la référence : « V bis » est remplacée par la référence : « V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le projet de loi organique.